

L'Éclaireur du Gâtinais, 14 juillet 2021

Victoire pour les moulins !

Les moulins de la Cléry viennent d'apprendre l'adoption de l'article de loi concernant la non-possibilité de financement public pour la destruction de moulins. Cette belle nouvelle a été largement commentée lors de l'assemblée générale de l'association l'ABC de la Cléry, samedi 3 juillet, à 10 heures, à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-des-Andrés.

Fabrice Bassot, le président très énergique de l'ABC, lui-même propriétaire de moulin, revient sur ce dossier épique : « Cela fait des années que les moulins de France, parmi lesquels les trente moulins de la Cléry, sont menacés dans leur intégrité par des projets gouvernementaux visant à appliquer de façon dogmatique la continuité environnementale des rivières. Depuis des mois, nous, représentants de l'ABC, avons sollicité les députés et les sénateurs du Loiret, afin de bien rappeler l'intérêt de ne pas modifier cet



Président de l'ABC, Fabrice Bassot salue une victoire de la vraie écologie, qui considère l'homme dans son patrimoine

article 19bis C voté en premier lieu par les députés, et qui était menacé de retoquage ».

Grâce au soutien des élus

« Nous avons rencontré le sénateur Jean-Pierre Sueur, très impliqué pour notre cause, le député Jean-Pierre Dooz, le sénateur Hugues Stuny et nous avons correspondu avec le sénateur Jean-Noël Cardoux. Ils nous ont tous exprimé leur sou-

tien ». En séance au Sénat ce 17 juillet, face à la ministre Barbara Pompili, le sénateur Jean-Pierre Sueur a eu des arguments qui ont pesé lourd dans cette réussite : « Je vous ai dit, Madame la Ministre, toute la beauté et tout l'intérêt du patrimoine historique que représentent les dizaines de milliers de moulins le long de nos rivières. Je pense à la Cléry et ses trente moulins, atouts patrimoniaux et

touristiques majeurs. Or, les propriétaires reçoivent des papiers comminatoires de la préfecture. Elus, nous favorisons le dialogue entre services et propriétaires. Puis, quelques mois plus tard, arrivent de nouvelles considérations dirimantes... L'Assemblée nationale a proposé une solution évitant la destruction de ce patrimoine tout en préservant la continuité écologique. Je salue ce travail et souhaite que nous le poursuivions. Culture et nature ne doivent pas être opposées ! Attention aux régressions environnementales ! »

L'article 19 bis C est finalement adopté. Et Fabrice Bassot commente : « C'est une victoire de la vraie écologie : celle qui considère l'homme dans son patrimoine », et invite tous les amoureux de la rivière Cléry et du patrimoine naturel en général à venir grossir les rangs de l'ABC, et à s'atteler à une tâche concernant tout le monde : la qualité de l'eau de la Cléry.